

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 100 (1955)  
**Heft:** 11

**Artikel:** La défense territoriale de la Grande-Bretagne  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-342699>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

d'abandon. Certaines tombent en ruine ou ont si complètement disparu, comme dans le cas de Clumber, voisine de Welbeck, qu'on ne devinerait pas que jadis une fière demeure s'élevait à cet endroit. Welbeck n'a pas succombé à ce triste sort.

De son cadre accroché au mur, le duc excentrique dont j'ai parlé assiste à d'extraordinaires changements : mais ceux-ci sont d'ordre social plutôt qu'architectural. Ce qu'on voit des fenêtres n'a pas changé, non plus que l'aspect même de la demeure. Et si la salle de bal ne résonne plus des mélodies de l'orchestre et des pas des danseurs, du moins l'on y entend le sifflet du professeur d'éducation physique et le tumulte vivant de ceux qui seront les officiers de demain.

CYRIL FALLS

---

Revue de la presse

### **La défense territoriale de la Grande-Bretagne<sup>1</sup>**

Depuis trois siècles et demi, la Grande-Bretagne a expérimenté, pour la défense de son territoire, une *organisation indépendante* de son armée régulière. La forme qu'elle a prise ne nous intéresse qu'à partir de la *seconde guerre mondiale*, au cours de laquelle jusqu'à 1085 bataillons de 1000 à 1500 hommes de la « Home Guard » assurèrent le service de batteries côtières (158 000 hommes), de batteries lance-rockets et de D.C.A. (142 000 hommes), de détection antiaérienne, de transports routiers automobiles, de protection contre l'incendie, de déminage et de patrouilles fluviales. On avait formé des compagnies cyclistes, antichars, de gardes d'aérodromes et de circulation routière. Des unités de cadets (moins de 17 ans) fournissaient des estafettes, des plantons et des guides. Il y eut même un « British Maquis » composé d'unités de guérillas et d'un service de renseignements ou de missions spéciales. Cinq à six millions de citoyens britanniques des deux sexes

---

<sup>1</sup> Extrait d'une étude du colonel Chabanier parue dans le numéro de janvier 1955 de la *Revue de défense nationale* (France).

prouverent leur patriotisme en passant dans les rangs de la Home Guard.

Dissoute en 1945, elle est ressuscitée en 1952. Actuellement, la défense du territoire britannique se présente sous deux formes :

- la *Civil Defence*, créée en vue de remédier aux bombardements et à leurs conséquences,
- la *Home Guard*, chargée surtout de liquider, avant leur regroupement, les ennemis parachutés ou aéroportés et de parer au danger que représentent les « cinquièmes colonnes ».

Au 24 février 1954, la Home Guard comptait 62 000 *volontaires* (dont 34 000 présents et 28 000 inscrits sur les rôles d'appel éventuel), *astreints à quinze heures d'instruction par trimestre*, en principe *durant deux ans* (avec possibilité de renagement pour les volontaires physiquement aptes de 18 à 65 ans). A part certaines indemnités de déplacement et d'alimentation, le service est *non rétribué*. Les *femmes* peuvent être admises, sous certaines conditions, mais les citoyens aptes à être incorporés dans l'armée régulière sont exclus.

Il existe actuellement 567 bataillons de Home Guards, dont la composition varie suivant leur emplacement en deçà ou au delà d'une ligne de démarcation séparant les régions considérées comme plus ou moins vulnérables.

Le *bataillon du type A* compte 300 hommes (il en est prévu 900) portant le casque et le « battle dress », armés de fusils, de pistolets mitrailleurs et de mitrailleuses. Il est *commandé* par un capitaine (généralement un officier d'active en retraite), rétribué « à plein temps » et disposant de quelques magasiniers. Sa *mission* consiste :

- à défendre les aérodromes,
- à empêcher le sabotage sous toutes ses formes (voies de communication, points sensibles, usines de guerre, etc.),
- à doubler les divisions d'active actuellement stationnées en Allemagne.

Le *bataillon du type B*, avec ses 100 hommes, ne forme qu'un cadre, dans lequel prendront place les personnels susceptibles de servir en cas de danger et qu'il doit recenser sur place. A cet effet, il doit prévoir la solution des problèmes que posera son expansion soudaine, préparer les plans de mobilisation pour défendre les secteurs-clés et effectuer toutes reconnaissances du terrain nécessaires. Les hommes portent le casque, un brassard et l'insigne du régiment régional de l'active : il est prévu de les doter d'un uniforme.

Des *commandants de secteur* disposent de deux à cinq bataillons. Choisis dans l'armée régulière ou dans la Home Guard, ils ont rang de colonel.

Notons enfin que les membres de la Home Guard ne peuvent pas être appelés à servir dans une unité chargée de maintenir l'ordre à l'occasion de conflits sociaux et qu'ils ne sont justiciables des tribunaux militaires ou cours martiales que pendant leur service.

Ldy.

## Bulletin bibliographique

### Littérature militaire tessinoise

C'est pour moi un plaisir tout particulier de parler ici de trois ouvrages récemment parus au Tessin, pays auquel m'attachent tant de souvenirs militaires. Il est de plus réjouissant de constater que nos camarades de langue italienne, notre petite minorité nationale, s'efforcent de plus en plus d'avoir leur propre littérature militaire. Ils y sont du reste largement encouragés par leur *Rivista militare della Svizzera italiana*, excellemment rédigée par notre ancien camarade, le colonel Aldo Camponovo.

L'ouvrage du capitaine Oppikofer « Esercizi e dimostrazioni per la fanteria » (exercices et démonstrations pour les petites unités d'infanterie) est un tirage à part de la « Rivista ». L'auteur, décédé récemment à Bellinzona, officier instructeur lui-même, le dédicace à ses aînés qui lui ont inculqué les premières notions de science militaire. En un style simple et clair, le capitaine Oppikofer traite de la préparation et de l'exécution de petits exercices pratiques à diriger par le commandant de compagnie, dans le cadre d'un cours de répétition, pour la formation au combat de ses subdivisions. Largement et intelligemment illustrées par des croquis fort bien